



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **29 septembre 2021**

Date de convocation : 23/09/2021

Date d'affichage : 30/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt-trois septembre s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Géraldine PAING, Jean-Pierre LEBICTEL, Danièle LECHEVALLIER, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Christelle PERRUAUX, Guillaume MARTIN, Jean-Charles ENOT, Anne-Lise CHAMPVALONT, Cyril CRESPIEN, Christophe FOUILLEUL, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Guillaume CLAYE (procuration à Cyril CRESPIEN), Baptiste GIARD (procuration à Elisabeth LEGRAND) ; André BULUCUA (procuration à Alain SEVÊQUE) ; Elodie HAUTOT (procuration à Dany DAVID) Hervé BRIXTEL ; Olivier DUVAL ; YingYing LECLERC ; Lydie TANAY.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Etienne CHOISY** a été désigné comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 est adopté **à l'unanimité sans observation**.

DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2021/09/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 septembre 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité (23 voix pour)**, de supprimer les postes suivants des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2021 :

Filière : administrative
Grade : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Durée : 35h/35h
Rémunération : statutaire

Filière : technique
Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe
Durée : 35h/35h
Rémunération : statutaire

DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2021/09/02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,
VU la délibération en date du 13 mars 2014, fixant les quotas d'avancement de grade,
VU l'arrêté en date du 11 juillet 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1/01/2021 au 1/01/2027,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité (23 voix pour)**, de créer les 11 postes ci-après :

- neuf postes filière technique répartis comme suit :
 - o Grades : adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (7)
 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (2)
 - o Durée : 35h/35h
 - o Rémunération : statutaire

- deux postes filière administrative répartis comme suit :
 - o Grades : adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (1)
 rédacteur principal de 2^{ème} classe (1)
 - o Durée : 35h/35h
 - o Rémunération : statutaire

A compter du 1^{er} décembre 2021, ces agents pourront être nommés dans ces nouveaux grades dont le financement est prévu au budget.

La suppression des postes sera soumise à l'avis du Comité Technique et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DÉLIBÉRATION N°4.2.1/2021/09/03 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION DE 4 POSTES DE VACATAIRE POUR AL'ACCEUIL PERISCOLAIRE – ETUDE SURVEILLÉE

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité (23 voix pour)** :

- De créer 4 postes de vacataire pour assurer l'étude surveillée à raison 1h30 par jour scolaire, pour l'année scolaire 2021/2022.
- De fixer le taux vacation (1h30) à 20€ (congrés payés inclus)

Le versement de la rémunération est subordonné à la remise au service du personnel des heures effectuées.

Les crédits sont prévus au budget.

DÉLIBÉRATION N°8.6/2021/09/04 – PROCÉDURE DE SIGNALEMENT D'ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité (23 voix pour)** :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ou tout autre document relatif à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°3.5.2/2021/09/05 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE

Rapporteur : Michel DUPONT – 4^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, **à l'unanimité (23 voix pour)**,

- De valider l'avant-projet sommaire ;
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser le Maire à signer cette convention ou tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°7.6.3/2021/09/06 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT SAINT-LÔ – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021.

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 7.6.3/2021/06/10 en date du 30 juin 2021.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité (23 voix pour)**, de participer aux frais de fonctionnement de l'Institut Saint-Lô, pour un montant de **83 963.20 €**, calculé comme suit :

Niveau d'enseignement	Nombre d'élèves	Montant par élève	Total
Maternelle	31	1 698.30 €	52 647.30 €
Elémentaire	77	406.70 €	31 315.90 €
TOTAL	108		83 963.20 €

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2021/09/07 – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE N°1/2021.

Annule et remplace la délibération n° 7.1.1/2021/06/07 en date du 30 juin 2021.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité (23 voix pour)**, d'autoriser les modifications des écritures suivantes :

En fonctionnement :

1- La société REFPAC gère le relevé des équipements soumis à la taxe sur la publicité extérieure TLPE. Il convient d'annuler le titre de recette émis à l'encontre de la société DISTRICO pour la MAISON.FR, pour un montant de **2 412.34 €**.

En effet, le bâtiment est implanté sur la Commune de Saint-Gilles, et le parking sur la commune d'Agneaux. La taxe portera uniquement sur le totem recto/verso pour un montant de **281.32 €**. Il convient d'émettre un mandat au chapitre 67 – Charges exceptionnelles à l'article 673 « Titre annulé sur exercice antérieur et de prévoir les crédits budgétaires ».

2- Reprise du reliquat de l'exercice 2020 soit **111 788.05 €** au compte R 002 – RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE ;

3- Reprise des restes à réaliser d'exploitation (fonctionnement) inscrits au compte administratif 2020 pour un montant égal à 18 527.48 € ;

4- **REFINANCEMENT** et **CHARGES A REPARTIR** du prêt du crédit agricole :

- Paiement des indemnités de résiliation anticipée pour un montant prévisionnel de **529 000 €** (article 6681) ;

- Paiement des frais d'engagement du nouveau prêt pour un montant prévisionnel de **2 600 €** (article 627) ;

- Etalement sur 10 ans des IRA et des frais d'engagement respectivement pour un montant prévisionnel de **529 000 €** et **2 600 €** (C des articles 791 et 796 respectivement pour 2 600 € et 529 000 €) ;

- 1^{er} amortissement des charges de fonctionnement à répartir sur l'exercice 2021 (IRA = **52 900 €** et frais d'engagement **260 €**) pour un montant prévisionnel de **53 160 €** (D article 6812 et 6862 pour respectivement 260 € et 52 900 €) ;

En investissement :

1- Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du montant équivalent au besoin de financement de la section d'investissement 2020, soit **508 094.37 €** ;

2- Affectation au compte 001 « – Solde d'exécution de la section de fonctionnement », pour un montant de **572 257,02 €** ;

3- Intégration des restes à réaliser (en dépenses) de l'année 2020 pour un montant égal à **1 080 351.39 €** ;

4- Opération 112 « Ecole de musique » : **4 721.32 €** en prévision du règlement du remplacement de cinq fenêtres de toit ;

5- **REFINANCEMENT** :

- Etalement sur 10 ans des IRA et des frais d'engagement respectivement pour un montant prévisionnel de **529 000 €** et **2 600 €** (D des articles 4816 et 4817 respectivement pour 2 600 € et 529 000 €) ;

- 1^{er} amortissement des IRA et frais d'engagement (C des articles 4816 et 4817 respectivement pour 260 € et 52 900 €) ;

- Remboursement anticipé du capital restant dû (CRD) pour un montant prévisionnel de **2 109 012 €** (article 166 D) ;
- Encaissement du nouveau prêt pour un montant de 2 600 000 € (article 166 C) ;
- Capitalisation des IRA pour un montant de 529 000 € (articles 1641 C et 166 D) ;
- Apurement du compte 166 pour un montant de 38 012 € (articles 1641 D et 166 C).

Section de fonctionnement :

DEPENSES	OPERATIONS / ARTICLES	RECETTES
0.00 €	R - 002 Résultat reporté ou anticipé	111 788.05 €
18 527.48 €	RAR d'exploitation 2020	0.00 €
2 600.00 €	62 – Autres services extérieurs 627 – Services bancaires	0.00 €
529 000.00 €	66 – Charges financières 6681 – Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	0.00 €
+ 2 412.34 €	67 – Charges exceptionnelles 673 - Titres annulés	0.00 €
260.00 €	68 – Dotations aux amortissements et provisions 6812 – Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir	0.00 €
52 900.00 €	68 – Dotations aux amortissements et provisions 6862 – Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	0.00 €
0.00 €	79 – Transferts de charges 791 – Transferts de charges de gestion courante	2 600.00 €

0.00 €	79 – Transferts de charges 796 – Transferts de charges financières	529 000.00 €
605 699.82 €	TOTAL	643 388.05 €

Section d'investissement :

DEPENSES	OPERATIONS / ARTICLES	RECETTES
0.00 €	1068 – Excédent de fonctionnement reporté	+ 508 094.37 €
	001 – Solde d'exécution de la section de fonctionnement	572 257.02 €
1 080 351.39 €	RAR 2020	0.00 €
38 012.00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées 1641 – Refinancement de dette	529 000.00 €
2 109 012.00 € 529 000.00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées 166 – Refinancement de dette	2 600 000.00 € 38 012.00 €
+ 4 721.32 €	112 – 2135 Ecole de Musique	0.00 €
2 600.00 €	48 – Comptes de régularisation 4818-040 : Frais d'émission des emprunts	260.00 €
529 000.00 €	48 – Comptes de régularisation 4817-040 : Pénalités de renégociation de la dette	52 900.00 €

4 292 696.71 €	TOTAL	4 300 523.39 €
----------------	-------	----------------

DÉLIBÉRATION N°7.6.3/2021/09/08 – FONDS DE SOLIDARITÉ AU LOGEMENT (FSL) – ANNÉE 2021

Rapporteur : Elisabeth LEGRAND – 3^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité (23 voix pour)**, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de **3 154,90 €**.

DÉLIBÉRATION N°8.2/2021/09/09 - GESTION DES FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RESERVATION AVEC LA SA HLM COUTANCES GRANVILLE

Rapporteur : Elisabeth LEGRAND – 3^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité (23 voix pour)** :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N°3.1.1/2021/09/10 – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AR 156 – CHEMIN DU BOSQ

Rapporteur : Jean-Pierre LEBICTEL – 6^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité (23 voix pour)** :

- D'acquérir à titre gracieux la partie de la parcelle AR 156 concernée ;
- De procéder au bornage et d'établir que les frais de géomètre seront à la charge de la commune ;
- De mandater l'étude de Maître LEBOUTEILLER, notaire à PONT-HEBERT, et d'en assumer les frais ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1- Pour information, M. le maire rappelle que la ville d'AGNEAUX accueille l'union départementale des anciens parachutistes à l'occasion de la Saint-Michel dimanche 03 octobre en matinée.

2- M. CRESPIN rappelle que les élus intéressés par la visite du Sénat et de RTE peuvent encore s'inscrire ;

3- Mme LEGRAND informe l'assemblée que le repas des anciens prévu initialement le 17 octobre prochain est reporté en avril 2022. Un courrier d'information va être adressé aux personnes concernées par le repas ;

Deux conseillères APA, handicap et numérique vont tenir des permanences en mairie, la première dès octobre prochain, la seconde à une date non encore définie ;

Secteur gérontologique : 14 octobre visite du jardin de Patrick MAUDUIT. Inscription à prendre.

Fin de séance à 20 h 49.